



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 27967

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes manifestées par l'ensemble des associations ainsi que du mouvement associatif organisé sur l'avenir de ces structures. En effet, après l'annonce des restrictions budgétaires, des gels des crédits et des suppressions des emplois jeunes, les associations doivent désormais affronter l'épreuve de la suppression des postes Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Selon des sources officielles, il est prévu de supprimer 12 % des 3 800 postes actuellement financés par le Fonjep. Cette mesure s'appliquerait cette année sur les 1 200 postes renouvelables d'ici la fin de l'année 2003, et concernerait environ 500 postes relevant du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Il le remercie donc de lui confirmer ou de lui infirmer cette information.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est conscient du rôle essentiel joué par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. La baisse de 10 % des crédits consacrés au versement de subventions aux associations nationales s'explique par le contexte économique et budgétaire auquel la France, comme tous les autres pays européens, se trouve confrontée en 2003. Les associations ont été informées dans la plus grande transparence des raisons qui ont conduit à la diminution de crédits à laquelle fait référence l'honorable parlementaire. Ces difficultés conjoncturelles ne remettent nullement en cause la volonté ministérielle de renforcer le partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans la mise en oeuvre d'une politique éducative globale prenant en compte le secteur scolaire et le secteur extrascolaire. Une concertation étroite s'établit en permanence entre les associations, le ministre, son cabinet et ses services. Il est rappelé par ailleurs que le projet de loi de finances 2004 prévoit des mesures nouvelles destinées au financement de 40 postes FONJEP supplémentaires (296 000 EUR) ainsi qu'au développement d'actions réalisées en partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27967

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8588

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9656